



École
**Madeleine-
Brousseau**

Procès-verbal - conseil d'établissement de l'école Madeleine-Brousseau tenu le mardi 14 janvier 2020 à 18 h 30 au salon du personnel

Amélie Paré, présidente, Sylvie Correia, parent, Élisabeth Théoret, parent, Julie Descôteaux, membre substitut, Samuel Busque, parent, Annik Paradis, enseignante, Chantal Beauclair, enseignante, Josée Monfils, enseignante, Julie Roy, technicienne au service de garde, Marie-Claude Grignon, secrétaire d'école, Karine Bédard, directrice intérimaire

Également présentes : Chantal Lamothe, directrice adjointe intérimaire, Véronique Béland, stagiaire de Chantal Beauclair et Julie Roy, parent représentante du Comité de parents de l'école de la Passerelle

Absent : Alain Boissé, parent

1. Mot de bienvenue

Madame Amélie Paré, présidente, ouvre la rencontre, il est 18 h 28. Elle souhaite la bienvenue aux membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition d'Annik Paradis.

CÉ- 13-2019

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 2 octobre 2019

Une erreur dans l'orthographe du nom de madame Correia est signalée; il n'y a pas d'accent sur le « e ».

Le procès-verbal corrigé est adopté sur proposition de Chantal Beauclair.

CÉ-14-2019

4. Parole au public

Aucun public n'est présent.

5. Parole à la technicienne du service de garde

Julie Roy, technicienne au service de garde, dresse le bilan du début de l'année 2020.

- Reprise de la période de devoirs et de l'activité Boks à compter du 14 janvier;
- 27 et 28 janvier : journées pédagogiques, une grosse semaine en perspective.

6. Parole à la directrice intérimaire (informations)

- Karine Bédard, directrice intérimaire, explique aux membres du CÉ que des tests seront faits dans toutes les écoles du Québec pour mesurer le taux de plomb dans l'eau. Des affiches seront installées près des points d'eau. Tous les parents ont reçu un courriel de la Commission scolaire à cet effet.
- Madame Bédard fait le suivi du plan d'action découlant du projet éducatif de l'école. Elle apporte un complément d'information à la présentation offerte le 25 novembre dernier. Il s'ensuit une période de questions.
- Madame Bédard présente Chantal Lamothe, directrice adjointe intérimaire.

7. Parole à la représentante du Comité de parents de l'école de la Passerelle

Madame Julie Roy, représentante du Comité de parents de l'école de la Passerelle, fait lecture des dossiers qui ont été présentés au Comité de parents depuis le mois de septembre.

- Sondage auprès des membres sur la Loi 40 en septembre;
- Plan d'action découlant du projet éducatif de la Commission scolaire;
- Plan d'engagement vers la réussite;
- Révision modèle des ressources;
- Cadre de référence au sujet de la compétence des cadres;
- Restauration du parc immobilier de la Commission scolaire;
- Politiques révisées : Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves 2020-2021, Services aux dîneurs, Frais chargés aux parents;
- Les négociations avec le personnel de soutien et le personnel enseignant;
- Consultation sur le calendrier scolaire 2020-2021.

8. Parole à la présidente

Amélie Paré, présidente, s'informe auprès de la direction si des demandes de soumissions ont été faites pour le projet de « Zone ombragée ». Un suivi sera fait plus tard dans l'année.



9. Reddition de comptes – Adoption des mesures budgétaires (approbation)

Madame Bédard présente le dossier.

Considérant que conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires de l'année scolaire 2019-2020 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements;

Considérant que les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

Considérant qu'une reddition de comptes doit être faite dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que la directrice intérimaire de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation de la Commission scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Considérant que cette attestation de transfert ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfants scolarisés à la maison (11043 et 11053);
- Programme Une école montréalaise pour tous (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);
- Soutien en mathématique (15530).

Considérant que les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements sont regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves;

Considérant que les directeurs d'établissement ont convenu lors de rencontres du Comité consultatif de gestion de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par la Commission scolaire

des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Il est proposé par madame Sylvie Correia:

Que le conseil d'établissement de l'école Madeleine-Brousseau confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées par la Commission scolaire des Patriotes à l'établissement et qu'elles ont fait l'objet d'un plan de déploiement dans l'établissement.

La proposition de Madame Correia est adoptée à l'unanimité.

CÉ-15-2019

10. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 19 h.

Il est proposé par madame Chantal Beauclair de lever l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité.

CE-16-2019

Amélie Paré, présidente

Karine Bédard, directrice intérimaire